



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2016-16-06 modifiant le Règlement
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan des affectations

Le plan des affectations, annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, est modifié par le remplacement d'une aire d'affectation *Commerciale sectorielle* par une aire d'affectation *Multifonctionnelle*, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 28 novembre 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 JANVIER 2017